

AUVERGNE

Axe 5 : PARCOURS PATIENT ET PRISE EN CHARGE

Risques suicidaires chez la personne accueillie - Annulé pour 2024 = organisme de formation en liquidation judiciaire !

Contexte

Le suicide est une problématique de santé publique qui représente la 3e cause de mortalité des français (près de 11 000 décès par an). Le gouvernement en a fait une priorité. Malgré cela, il existe sur le terrain un réel manque de formation. Les personnels des équipes non spécialisées se trouvent bien souvent démunis face au risque suicidaire des patients. Ils le sont encore plus lorsque ce risque concerne leurs collègues. Quels sont les personnes à risques ? Comment désamorcer une crise suicidaire avant la phase aiguë ou le passage à l'acte ? A quel moment orienter ? Vers qui ? Cette formation permettra aux participants de repérer les personnes vulnérables, les signes de passage à l'acte et de mettre en place des actions adaptées.

Objectifs

- Définir la crise suicidaire et en identifier le processus
- Repérer la personne vulnérable au suicide
- Reconnaître le risque suicidaire et évaluer le risque de passage à l'acte
- Identifier les techniques visant à enrayer la crise suicidaire ou à éviter la répétition du geste
- Identifier les structures spécialisées et les ressources

Renseignements complémentaires

Coût d'enseignement TTC fixe = 267 euros par agent à prendre en charge sur le plan de formation de l'établissement en + des frais de déplacement et de traitement éventuels **Contact : Nelly BOICHON - n.boichon@anhf.fr

Public

Tout public faisant partie du personnel des établissements de la FPH

Exercice

2024

Code de formation

56AFC

Nature

AFC

Organisé par
EFORS

Durée
14 heures

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences